

SCANDALE AUTOUR DES PARRAINAGES

Lundi 19 mars 2007 à 17h30, le Conseil constitutionnel a publié la liste des candidats à l'élection présidentielle ayant obtenu plus de 500 parrainages. Ils étaient douze : 7 candidats à gauche, 2 à droite, 1 au centre, 1 à l'extrême-droite, et 1 chasseur. **Aucun candidat écologiste indépendant n'a pu obtenir les 500 parrainages** (ni France Gamerre, ni Antoine Waechter, ni Jean Marc Governatori). Deux candidats ont été très surpris de ne pas avoir obtenu les 500 parrainages : Rachid Nekkaz, qui disait avoir réuni plus de 700 promesses de parrainages et Jean Marc Governatori qui avait réussi à cumuler sur son nom plus de 800 promesses en tant que représentant de 9 candidats émergents à la présidentielle.

Rachid Nekkaz a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel le 21 mars, affirmant que des pressions auraient été exercées sur des élus. Sa réclamation a été rejetée mais elle a permis de révéler le nombre de parrainages qui avait été validé par le Conseil constitutionnel : 13.

Les autres candidats n'ont pas pu savoir officiellement le nombre de parrainages qu'ils ont obtenu. En effet le Conseil constitutionnel a décidé de ne pas publier le nom des élus qui ont accordé leurs parrainages aux candidats qui ont obtenu moins de 500 parrainages (ce qui n'était pas le cas lors des trois élections présidentielles précédentes). Il semblerait que la loi n'oblige pas le Conseil à publier cette liste. Fait troublant, on peut noter que Jean Louis Debré a été nommé à la tête du Conseil constitutionnel le 23 février, soit le lendemain du début de l'enregistrement des parrainages par le Conseil.

De son côté Jean Marc Governatori, qui avait demandé aux élus d'envoyer leurs parrainages directement au Conseil constitutionnel, n'a pas pu obtenir officiellement le nombre de parrainages enregistrés. Cependant un des membres du Conseil constitutionnel a révélé au conseiller de Jean Marc Governatori que le Conseil constitutionnel aurait enregistré 11 parrainages à son nom (sur plus de 800 promesses !).

Trois hypothèses sont donc apparues :

- soit la plupart des élus n'ont pas tenu leurs promesses
- soit la plupart des parrainages ont été invalidés par le Conseil constitutionnel, ce qui est fort peu probable car il y a habituellement à peine 1% de parrainages invalidés
- soit la plupart des parrainages ne sont jamais parvenus au Conseil constitutionnel, car **le courrier destiné au Conseil constitutionnel aurait mystérieusement disparu.**

Mercredi 21 mars 2007 au matin, le conseiller de Jean Marc Governatori a évoqué ces hypothèses avec le candidat par téléphone, et lui a suggéré de déposer un recours, sachant qu'il était possible de connaître le nombre d'élus qui avaient envoyé un parrainage au Conseil constitutionnel en le leur demandant directement. Quelques heures plus tard le secrétariat de Jean Marc Governatori recevait un appel anonyme leur affirmant : « nous sommes au courant de la conversation téléphonique de ce matin et **nous vous conseillons vivement de ne pas entamer de procédure de recours, si vous tenez à rester en vie.** Oubliez l'élection présidentielle. C'est un domaine réservé. »

Suite à cela, Jean Marc Governatori a décidé de ne pas entamer de procédure de recours pour pouvoir préparer sereinement les élections législatives avec son mouvement « La France en action ».

Les menaces envoyées à Jean Marc Governatori semblent donc prouver qu'il avait en fait obtenu les 500 parrainages, mais que sa candidature dérangeait énormément certains. Cela expliquerait également pourquoi il a eu si peu accès aux médias ces derniers mois, et surtout pourquoi certains enregistrements télévisés ont été coupés au montage. *A l'évidence le programme que porte Jean Marc Governatori dérange beaucoup les gouvernants en place et ils ont tout fait pour qu'il ne puisse pas le faire connaître auprès du grand public.*

A l'évidence, dans cette élection, un candidat qui avait le contrôle des renseignements généraux (et donc des « écoutes ») et des services secrets (et donc la possibilité d'intercepter du courrier destiné au Conseil constitutionnel) a fait en sorte d'éliminer tous les candidats qui le dérangeaient (et notamment Nicolas Dupont Aignan, Rachid Nekkaz et Jean Marc Governatori). Il a également aidé certains candidats dont la présence au 1^{er} tour l'arrangeait à obtenir les 500 parrainages (notamment Olivier Besancenot et Jean Marie Le Pen). Tout cela dans le seul but de parvenir au pouvoir.

Mais au delà de la colère que peut susciter une telle injustice et un tel mépris de la démocratie, nous avons le pouvoir de rétablir la justice et la démocratie, par notre vote le 22 avril 2007 mais aussi en éclairant les citoyens sur la personnalité de ce candidat, par la diffusion de ce message au plus grand nombre.

Des décisions que nous allons prendre dans les jours et les semaines à venir dépend le destin de la France et l'avenir de nos enfants et de notre planète. Ils peuvent être le pire comme le meilleur.

Paris, le 25 mars 2007